



## Mandat de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable

### I. Questionnaire

Dans son prochain rapport à la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, Mme Leilani Farha, traitera des questions prioritaires pour les discussions préparatoires touchant au développement d'un Nouvel Agenda Urbain (Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable urbain -Habitat III, 2016), et ce du point de vue du droit à un logement convenable et autres droits de l'homme pertinents.

A ce propos, elle vise à présenter les enjeux principaux qui exigent une approche basée sur les droits de l'homme tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre. Par ailleurs, la Rapporteuse spéciale déterminera pour les Etats et autres acteurs pertinents, dans la mesure du possible, des synergies entre les objectifs et les cibles du Programme de Développement Durable pour l'après-2015 et Habitat III.

Il est essentiel pour la Rapporteuse spéciale de recevoir des contributions et des avis des Gouvernements qui participent à ces processus. Des réponses aux questions suivantes aideraient considérablement la Rapporteuse spéciale à développer son analyse et son point de vue initial en préparation à Habitat III :

1. Quelle place auront les standards nationaux de droits de l'homme et les obligations internationales relatives au droit à un logement convenable dans la formulation de vos positions et propositions pour Habitat III ? A cet égard, pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des exemples concrets ?
2. Un aspect de la discussion dans le cadre d'Habitat III semble être la « cohésion sociale et le logement » : quelles politiques, programmes ou plans publics sont considérés ou proposés par votre Gouvernement concernant la « cohésion sociale » et le droit à un logement convenable (p.ex. touchant aux questions de non-discrimination et d'égalité)? Veuillez-vous référer de manière explicite à des politiques, programmes et plans visant à assurer le logement inclusif pour des groupes en situations de vulnérabilité, tels qu'immigrés et réfugiés, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées dans les centres urbains.
3. Vu que les gouvernements sous-nationaux et locaux jouent un rôle essentiel dans la réalisation du droit à un logement convenable, quels plans ou processus compte adopter et mettre en œuvre votre Gouvernement pour s'assurer de l'engagement de ceux-ci dans les préparatifs à Habitat III et par la suite dans la mise en œuvre des engagements pris à Habitat III?
4. Existe-t-il des politiques ou des programmes de logement cohérents avec le droit à un logement convenable et particulièrement pertinents et uniques que votre

Gouvernement a l'intention de mettre en avant lors du processus d'Habitat III ?  
Merci de mentionner des exemples aux niveaux gouvernementaux national, sous-national et local, ainsi que, le cas échéant, des exemples venant d'acteurs non-gouvernementaux.

5. Les mécanismes utilisés pour observer et analyser l'application nationale des engagements pris à Habitat II (1996) étaient-ils efficaces ? Merci de bien vouloir illustrer votre propos avec des exemples. Quels mécanismes de suivi avez-vous l'intention d'adopter pour évaluer les progrès faits par rapport à la mise en œuvre du document final d'Habitat III ?

## II. Présentation des réponses

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des liens ou des copies de lois, règlements, politiques ou autres documents qui seraient en relation avec vos réponses. En raison d'une capacité limitée de traduction, nous vous prions de soumettre vos réponses, si possible, en anglais, espagnol ou français, et au plus tard le **14 juin 2015**.

Veuillez envoyer vos réponses de préférence par courrier électronique à : [srhousing@ohchr.org](mailto:srhousing@ohchr.org), ou à l'adresse postale suivante :

Rapporteuse spéciale sur le logement convenable  
Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)  
Division des Procédures Spéciales, Palais Wilson  
CH-1211 Genève  
Suisse

Pour toute question, veuillez contacter la Rapporteuse spéciale par le biais de son assistante, Mme Juana Sotomayor, SPB - HCDH : email : [jsotomayor@ohchr.org](mailto:jsotomayor@ohchr.org).  
Téléphone : +41 22 917 94 45.

Merci de votre coopération.